

Société anonyme au capital de 34 180 240 euros Siège social 30, avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine 562 018 002 R.C.S. Nanterre - APE 5911C

Avis relatif au droit de vote double

A la suite de l'adoption de la loi n°2014-384 dite "loi Florange" du 29 mars 2014 ayant amendé le troisième alinéa de l'Article L.225-123 du Code de commerce, la restriction prévue à l'Article 18 des statuts de GAUMONT réservant le droit de vote double aux seuls actionnaires de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen n'est plus applicable : désormais, toutes les actions de GAUMONT pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire bénéficient du droit de vote double et ce, quelque soit la nationalité de l'actionnaire considéré.

En conséquence, les actionnaires sont informés que le nombre total de droits de vote de GAUMONT se trouve porté de 7 455 188 à 7 933 239.

Le 28 avril 2014